

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlements numéros 05-439-25, 05-440-25 et 05-441-25**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de Ville a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 05-439-25 établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir l'installation ou le remplacement de clapets antiretour, de pompes à puisard et de pompes à venturi;*
- *Règlement numéro 05-440-25 établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir la plantation d'arbres à l'intérieur des cours avant et avant secondaire;*
- *Règlement numéro 05-441-25 relatif au programme d'aide financière « Un nouvel enfant, un arbre ».*

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Donné à Charlemagne ce 11 juin 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 11 juin 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 11 juin 2025.

Donné à Charlemagne ce 11 juin 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière